

Page: 1/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

· 1.1 Identificateur de produit

· Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

· Code du produit: 11651 ( 10611), 11652 ( 10606), 11627 ( 11626), 11629 ( 11628), 11653 (10622)

G9H3-G0EE-700A-W798 · UFI:

· 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations

déconseillées Pas d'autres informations importantes disponibles.

· Emploi de la substance / de la

Colle époxy pour résines préparation

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

· Producteur/fournisseur: AKEMI - Chemisch-technische Spezialfabrik GmbH

Tel. +49(0)911 - 642960 Lechstraße 28 Fax. +49(0)911 - 644456 D 90451 Nürnberg e-mail info@akemi.de

· Service chargé des

Laboratoire renseignements:

1.4 Numéro d'appel d'urgence Département Produits et Sécurité AKEMI chemisch technische Spezialfabrik

**GmbH** 

Tel. +49(0)911-64296-59 Horaires de bureau :

du Lundi au Jeudi de 7:30 à 16:30

le Vendredi de 7:30 à 13:30

ORFILA (INRS): + 33 (0)1 45 42 59 59 Centres Antipoison et de Toxicovigilance

ANGERS: 02 41 48 21 21 BORDEAUX: 05 56 96 40 80 LILLE: 0800 59 59 59 LYON: 04 72 11 69 11 MARSEILLE: 04 91 75 25 25 NANCY: 03 83 22 50 50 PARIS: 01 40 05 48 48

STRASBOURG: 03 88 37 37 37 TOULOUSE: 05 61 77 74 47

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

## · 2.1 Classification de la substance ou du mélange

· Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

H315 Provoque une irritation cutanée. Skin Irrit. 2

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux. Skin Sens. 1 H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

Aquatic Chronic 2 H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

Etiquetage selon le règlement (CE)

n° 1272/2008 · Pictogrammes de danger Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

GHS07 GHS09

· Mention d'avertissement

Attention

(suite page 2)



(suite de la page 1)

Page: 2/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

· Composants dangereux 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane déterminants pour l'étiquetage:

Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and

2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-

[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane

Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

H315 Provoque une irritation cutanée. · Mentions de danger

H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

· Conseils de prudence P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le

récipient ou l'étiquette.

P102 Tenir hors de portée des enfants.

P103 Lire attentivement et bien respecter toutes les instructions.

P261 Éviter de respirer les vapeurs. P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/ P280

un équipement de protection des yeux/du visage/une

protection auditive.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver P302+P352

abondamment à l'eau.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec

précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent

être facilement enlevées. Continuer à rincer.

En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un P333+P313

médecin.

P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la

réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

2.3 Autres dangers

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

· PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

· 3.2 Mélanges

Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non · Description:

dangereux.

· Composants dangereux:

CAS: 1675-54-3 12.5-25% 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane EINECS: 216-823-5

Aquatic Chronic 2, H411

Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Numéro index: 603-073-00-2

Reg.nr.: 01-2119456619-26-xxxx Limites de concentration spécifiques:

Eye Irrit. 2; H319:  $C \ge 5 \%$ Skin Irrit. 2; H315: C ≥ 5 %

(suite page 3)



Page: 3/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Révision: 29.06.2022 Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

## Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

Ι,			de la page 2)
	Numéro CE: 701-263-0	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]	<10%
	Reg.nr.: 01-2119454392-40-0003	dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl) oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane Aquatic Chronic 2, H411 Skin Irrit. 2, H315; Skin Sens. 1, H317	
	CAS: 933999-84-9	Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:	<10%
	Numéro CE: 618-939-5	2)	
	Reg.nr.: 01-2119463471-41-0005	Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; Skin Sens. 1, H317 Aquatic Chronic 3, H412	
	CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	1-5%
	EINECS: 236-675-5	Carc. 2, H351	
	Numéro index: 022-006-00-2	·	
	Reg.nr.: 01-2119489379-17-xxxx		
Ι,	· Indications complémentaires:	Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.	

#### **RUBRIQUE 4: Premiers secours**

· 4.1 Description des mesures de premiers secours

· Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Position et transport en position latérale stable.

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

· Après inhalation: Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de

sécurité.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale

· Après contact avec la peau: En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· Après contact avec les yeux: Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien

> les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

· Après ingestion:

· 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Dyspnée

Migraine

Etourdissement

Nausées

Manifestations allergiques Risque d'incidents respiratoires.

·Risques · 4.3 Indication des éventuels

soins médicaux immédiats et

traitements particuliers

nécessaires

En cas d'ingestion, pratiquer un lavage d'estomac additionné de charbon actif.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction: CO2, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants

avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie. mélange

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Monoxyde de carbone (CO)

Dans certaines circonstances liées à un incendie, la présence de traces d'autres

substances toxiques n'est pas à exclure.

(suite page 4)



(suite de la page 3)

Page: 4/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

5.3 Conseils aux pompiers
 Equipement spécial de sécurité:

Porter un vêtement de protection totale.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

· Autres indications Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les

canalisations.

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent

impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Veiller à une aération suffisante.

Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/

poussière/aérosol.

• 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.

Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités

compétentes.

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les

nappes d'eau souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Eliminer la matière collectée conformément au règlement.

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr,

neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Assurer une aération suffisante.

· 6.4 Référence à d'autres

rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre

7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels,

consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

· 7.1 Précautions à prendre pour

<u>une manipulation sans danger</u> Tenir les récipients hermétiquement fermés.

Conserver au frais et au sec dans des fûts très bien fermés.

N'employer que dans des secteurs bien aérés.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Aucune mesure particulière n'est requise.

· 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

· Exigences concernant les lieux et

conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· Indications concernant le stockage

commun:

Ne pas conserver avec les agents de réduction.

Ne pas stocker avec les aliments.

 Autres indications sur les conditions de stockage:

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

(suite page 5)



(suite de la page 4)

Page: 5/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Révision: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2)

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

12 · Classe de stockage:

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### · 8.1 Paramètres de contrôle

· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant de travail:

Oral	<b>xy)phényl]propane</b> 0,5 mg/kg bw/day (BEV)	
Orai	DNEL (Kurzzeit-akut)	
D	, , ,	0,5 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	DNEL (Kurzzeit-akut)	8,33 mg/kg bw/day (ARB)
		3,571 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	
		0,0893 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	12,25 mg/m³ Air (ARB)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,93 mg/m³ Air (ARB)
		0,87 mg/m³ Air (BEV)
Reaction r	nass of 2,2'-[methylenebis(4	4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-
		cirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
Dermique	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	104,15 mg/kg bw/day (ARB)
		62,5 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	
		8,7 mg/m³ Air (BEV)
933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)		• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
Oral	DNEL (Kurzzeit-akut)	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
	,	0,83 mg/kg bw/day (BEV)
Dermique	,	1,7 mg/kg bw/day (BEV)
	DNEL ( Langzeit-wiederholt)	
		1,7 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Kurzzeit-akut)	4,9 mg/m³ Air (ARB)
		2,9 mg/m³ Air (BEV)
	DNEL (Langzeit-wiederholt)	4,9 mg/m³ Air (ARB)
		2,9 mg/m³ Air (BEV)
13463-67-7	7 dioxyde de titane	
Oral	DNEL (Langzeit-wiederholt)	700 mg/kg bw/day (BEV)
Inhalatoire	DNEL (Langzeit-wiederholt)	10 mg/m³ Air (ARB)
PNEC		
	2,2-bis-[p-(2,3-époxypropox	(v)phényllpropane
	ssrig) 10 mg/l (KA)	A \\ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \ \
FINEL (Was	0,0006 mg/l (MW)	

(suite page 6)



Page: 6/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

e a impression .	29.00.2022 Numero de Version 3 (rempiace la Version 2) Revision. 29.00.20	
m du produit: Akepox 2040 Composant A		
	(suite de la page	
	0,018 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,065 mg/kg Trockengew (BO)	
	0,034 mg/kg Trockengew (MWS)	
	0,341 mg/kg Trockengew (SWS)	
	of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-	
PNEC (wässrig	nzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane	
PINEC (wassing	, ,	
	0,0003 mg/l (MW)	
	0,003 mg/l (SW)	
DNICC (foot)	0,025 mg/l (WAS)	
PNEC (fest)	0,237 mg/kg Trockengew (BO)	
	0,029 mg/kg Trockengew (MWS)	
022000 04 0 D	0,294 mg/kg Trockengew (SWS)	
PNEC (wässrig	eaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)	
PINEC (wassing	, ,	
	0,00115 mg/l (MW) 0,0115 mg/l (SW)	
	0,115 mg/l (WAS)	
DNICC (foot)		
PNEC (fest)	0,223 mg/kg Trockengew (BO) 0,0283 mg/kg Trockengew (MWS)	
13463-67-7 dio	0,283 mg/kg Trockengew (SWS)	
	)   100 mg/l (KA)	
FINEC (Wassing	1 mg/l (MW)	
	0,127 mg/l (SW)	
PNEC (fest)	100 mg/kg Trockengew (BO)	
T NEO (lest)	100 mg/kg Trockengew (MWS)	
	1.000 mg/kg Trockengew (MWS)	
Remarques sur		
Nemarques sur	élaboration.	
	de l'exposition	
	niques appropriés Sans autre indication, voir point 7.	
	otection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle ales de protection	
et d'hygiène:	Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.	
	Protection préventive de la peau avec une crème de protection.	
	Nettoyer soigneusement la peau immédiatement après une manipulation	
	produit. Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture p	
	animaux.	
	Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.	
	Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.	
	Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols. Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.	
Protection resp		
	Filtre provisoire:	
	Filtre A/P2	
	En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en c d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant	
	l'air ambiant.	
	suite page	



Page: 7/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

### Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

(suite de la page 6)

· Protection des mains: Une

Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.

Après l'utilisation de gants, appliquer des produits de nettoyage et de soin de la peau.

recommande la crème protectrice de la peau suivante pour une protection préventive et avec utilisation des gants de protection:

STOKO EMULSION (http://www.stoko.com)

recommande la crème de protection de la peau suivante pour un suivi purifiant de la peau après manipulation:

Kresto Classic (http://debstoko.com)

recommande la crème protectrice suivante pour un suivi soignant de la peau après travail:

STOKO VITAN (http://www.stoko.com)

Les directives relatives à l'utilisation du produit référencé sous «gants protecteurs» doivent être conformes aux spécifications CEE-Directive 89/686/EWG et à la Norme EN374 qui en résulte, comme par exemple le type de gant indiqué ici-après. Lors des essais conformes à la EN374 dans les laboratoires de la société KCL avec des échantillons tests de différents types de gants recommandés, ceux-ci ont évalués les temps pendant lesquels le gant est résistant aux substances chimiques. Ces recommandations sont valables uniquement pour le produit livré et cité dans la fiche de sécurité et pour la fonction indiquée. En cas de dissolution dans ou lors du mélange avec d'autres substances et en cas de conditions non-conformes à la Norme EN374, il est vivement recommandé de contacter le fournisseur des gants CE-approuvés (par exemple KCL GmbH, D-36124 Eichenzell, Internet: www.kcl.de).



### Gants de protection

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

À cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange de produits chimiques ne peut être donnée.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

· Matériau des gants

Butylcaoutchouc

Caoutchouc chloroprène

Caoutchouc nitrile

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

· Temps de pénétration du matériau des gants

Valeur pour la perméabilité: taux ≤ 6, 480 min

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

 Pour le contact permanent, des gants dans les matériaux suivants sont appropriés:

Butylcaoutchouc

Butoject (KCL, Art\_No. 897, 898)

Caoutchouc nitrile

Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

Dermatril (Art\_No. 740, 741, 742)

Caoutchouc chloroprène

(suite page 8)



Page: 8/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

Camapren (KCL, Art No. 720, 722, 726)

(suite de la page 7)

· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme

protection contre les éclaboussures:

Caoutchouc nitrile

Dermatril (KCL, Art\_No. 740, 741, 742) Camatril (KCL, Art\_No. 730, 731, 732, 733)

Caoutchouc chloroprène

Camapren (KCL, Art\_No. 720, 722, 726)

· Des gants dans les matériaux suivants ne sont pas appropriés:

Gants en cuir Gants en tissu épais

· Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

· 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales.

· Couleur: Gris clair · Odeur: Caractéristique · Point de fusion/point de congélation: Non déterminé.

· Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle

d'ébullition

>200 °C · Point d'éclair Non applicable. >300 °C · Température d'inflammation: · Température de décomposition: > 200 °C °C

Non déterminé. · pH non applicable

· Viscosité:

· Viscosité cinématique Non déterminé. non applicable

· Dynamique: Non déterminé. non applicable

Solubilité

· l'eau: Pas ou peu miscible

 Pression de vapeur à 20 °C: 2 hPa

· Densité et/ou densité relative

· Densité à 20 °C: 1,71 g/cm<sup>3</sup>

## · 9.2 Autres informations

· Aspect:

· Forme: Pâteuse

· Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité.

Température d'auto-inflammation Le produit ne s'enflamme pas spontanément.

· Propriétés explosives: Le produit n'est pas explosif.

· Teneur en solvants:

· Teneur en substances solides: 56,6 %

(suite page 9)



Page: 9/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

om du produit: Akepox 2040 Composant A			
			(suite de la page 8)
<ul> <li>Informations concernant les class</li> <li>Substances et mélanges explosib</li> </ul>	es de danger physique es		
· <u>Gaz inflammables</u>	néant		
· Aérosols	néant		
· <u>Gaz comburants</u>	néant		
· Gaz sous pression	néant		
· <u>Liquides inflammables</u>	néant		
· <u>Matières solides inflammables</u>	néant		
· Substances et mélanges autoréac	néant <u>tifs</u>		
· <u>Liquides pyrophoriques</u>	néant		
· <u>Matières solides pyrophoriques</u>	néant		
· <u>Matières et mélanges auto-échau</u>	néant <u>fants</u>		
· Substances et mélanges qui inflammables au contact de l'eau	néant dégagent des gaz		
· <u>Liquides comburants</u>	néant		
· <u>Matières solides comburantes</u>	néant		
· <u>Peroxydes organiques</u>	néant		
	néant		
			(suite page 10)



Page: 10/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

(suite de la page 9)

· Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux

néant

· Explosibles désensibilisés

néant

#### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

• 10.1 Réactivité Pas d'autres informations importantes disponibles.

10.2 Stabilité chimique

· Décomposition thermique/

conditions à éviter: Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.

· 10.3 Possibilité de réactions

dangereuses Réactions très vives, en partie, en présence de bases ainsi que de nombreux

types de matières organiques comme les alcools et les amines.

Réactions au contact des agents de réduction.

Réactions aux acides puissants.

• 10.4 Conditions à éviter Pas d'autres informations importantes disponibles. Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 10.6 Produits de décomposition

dangereux: Gaz/vapeurs irritants

## **RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques**

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

· <u>Toxicité aiguë</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

|--|

## 1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane

Oral	LD50	15.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	23.000 mg/kg (rabbit)

# Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>2.000 mg/kg (rat)

### 933999-84-9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)

Oral	LD50	8.500 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>4.900 mg/kg (rabbit)

## 13463-67-7 dioxyde de titane

Oral	LD50	>5.010 mg/kg (rat)
	NOAEL	24.000 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10.010 mg/kg (rbt)
Inhalatoire	NOAEL	10 mg/m³ (rat)
	LC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)

Corrosion cutanée/irritation

<u>cutanée</u> Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves/irritation

oculaire Provoque une sévère irritation des yeux.

(suite page 11)



(suite de la page 10)

Page: 11/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

· Sensibilisation respiratoire ou

cutanée Peut provoquer une allergie cutanée.

<u>Mutagénicité sur les cellules</u>
 germinales
 Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Cancérogénicité Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

· Toxicité pour la reproduction Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

unique Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

 Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition

<u>répétée</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

emplis.

· <u>Danger par aspiration</u> Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas

remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

· Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun des composants n'est compris.

### **RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

#### · 12.1 Toxicité

· Toxicité aqu	· Toxicité aquatique:		
1675-54-3	1675-54-3 2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane		
IC50 >100 mg/l (BES)			
EC10/16h 100 mg/l (pseudomonas putida)			
EC50/48h 1,8 mg/l (daphnia magna)			
NOEC/21d 0,3 mg/l (daphnia magna)			
EC50/72h	11 mg/l (selenastrum capricornutum)		
LC50/96h	2 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
	Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane		
EC50/48h   2,55 mg/l (daphnia magna)			
EC50/72h	1,8 mg/l (Selenastrum capricornutum)		
LC50/96h 2,54 mg/l (Leuciscus idus)			
	9 Reaction products of hexane-1,6-diol with 2-(chloromethyl)oxirane (1:2)		
EC50/48h   23,1 mg/l (green alge)			
	67 mg/l (daphnia magna)		
LC50/96h 30 mg/l (Leuciscus idus)			
	13463-67-7 dioxyde de titane		
EC50 >1.000 mg/l (bacteria)			
EC50/48h	>100 mg/l (daphnia magna)		
EC50/72h	16 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata)		
LC50/96h	>100 mg/l (Oncorhynchus mykiss)		
>1.000 mg/l (pimephales promelas)			

· 12.2 Persistance et dégradabilité Pas d'autres informations importantes disponibles.



(suite de la page 11)

Page: 12/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

· 12.3 Potentiel de bioaccumulation Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.4 Mobilité dans le sol Pas d'autres informations importantes disponibles.

· 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB · PBT: Non applicable. · vPvB: Non applicable.

· 12.6 Propriétés perturbant le

système endocrinien Le produit ne contient pas de substances avec des propriétés perturbatrices

endocriniennes.

· 12.7 Autres effets néfastes

· Remarque: Toxique chez les poissons.

· Autres indications écologiques:

· Indications générales: Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Toxique pour les organismes aquatiques.

Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

· 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer · Recommandation:

dans les égouts.

· Catalogue européen des déchets

20 00 00 DÉCHETS MUNICIPAUX (DÉCHETS MÉNAGERS ET DÉCHETS ASSIMILÉS PROVENANT DES COMMERCES, DES INDUSTRIES ET DES ADMINISTRATIONS), Y COMPRIS LES FRACTIONS

COLLECTÉES SÉPARÉMENT

20 01 00 fractions collectées séparément (sauf section 15 01)

20 01 27\* peinture, encres, colles et résines contenant des substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

· IMDG

·IATA

· Recommandation: Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors.

après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Produit de nettoyage recommandé: Alcool

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

· 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

· ADR, IMDG, IATA	UN3082
· 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU · ADR	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-bis-[p-(2,3-époxypropoxy)phényl]propane, Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy}methyl)oxirane

and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)] dioxirane)

ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID, N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)] dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane), MARINE POLLUTANT ENVIRONMENTALLY HAZARDOÚS SUBSTANCE, LIQUID,

N.O.S. (bis[4-(2,3-epoxypropoxy)phenyl]propane, Reaction mass of 2,2'-[methylenebis(4,1-phenyleneoxymethylene)]

(suite page 13)



Page: 13/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Pate d'impression : 25.00.2022 Numero de Version 5 (remplace la Version 2)		
Nom du produit: Akepox 2040 Composant A		
	(suite de la page 12)	
· -	dioxirane and 2-({2-[4-(oxiran-2-ylmethoxy)benzyl]phenoxy} methyl)oxirane and 2,2'-[methylenebis(2,1-phenyleneoxymethylene)]dioxirane)	
14.3 Classe(s) de danger pour le transport		
· ADR		
<b>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1</b>		
· <u>Classe</u>	9 (M6) Matières et objets dangereux divers.	
· <u>Étiquette</u> 	9	
· IMDG, IATA		
· <u>Class</u> · <u>Label</u>	9 Matières et objets dangereux divers. 9	
· <b>14.4 Groupe d'emballage</b> · <u>ADR, IMDG, IATA</u>	III	
14.5 Dangers pour l'environnement		
· <u>Marine Pollutant:</u>	Oui Signe conventionnel (poisson et arbre)	
· Marquage spécial (ADR):	Signe conventionnel (poisson et arbre)	
Marquage spécial (IATA):	Signe conventionnel (poisson et arbre)	
· 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur · Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): · No EMS:	Attention: Matières et objets dangereux divers. 90 F-A,S-F	
· Stowage Category	A	
<ul> <li>14.7 Transport maritime en vrac conformément a instruments de l'OMI</li> </ul>		
	Non applicable.	
· Indications complémentaires de transport:		
· <u>ADR</u> · Quantités limitées (LQ)	5L	
· Quantités exceptées (EQ)	Code: E1	
	Quantité maximale nette par emballage intérieur: 30 ml Quantité maximale nette par emballage extérieur: 1000 ml	
<ul> <li>Catégorie de transport</li> <li>Code de restriction en tunnels</li> </ul>	3 (-)	
· IMDG	\	
· Limited quantities (LQ)	5L	
· Excepted quantities (EQ)	Code: E1 Maximum net quantity per inner packaging: 30 ml Maximum net quantity per outer packaging: 1000 ml	
· <u>"Règlement type" de l'ONU:</u>	UN 3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (2,2-BIS-[P-(2,3-ÉPOXYPROPOXY)PHÉNYL]PROPANE, REACTION MASS OF 2,2'-[METHYLENE]DIOXIRANE AND 2-({2-[4-PHENYLENEOXYMETHYLENE]]DIOXIRANE AND 2-({2-[4-	
	(	

(suite page 14)



Page: 14/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

(suite de la page 13)

(OXIRAN-2-YLMETHOXY)BENZYL]PHENOXY}METHYL)
OXIRANE AND 2,2'-[METHYLENEBIS(2,1-

PHENYLENEOXYMETHYLENE)]DIOXIRANE), 9, III

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

- · 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- · Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses

désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO E2 Danger pour l'environnement aquatique

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil bas 200 t

· Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences

relatives au seuil haut 500 t

· RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006

ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3

· Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II

Aucun des composants n'est compris.

- · RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- · Annexe I PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)

Aucun des composants n'est compris.

· Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues

Aucun des composants n'est compris.

· Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers

Aucun des composants n'est compris.

- · Prescriptions nationales:
- · Indications sur les restrictions de

travail:

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui

allaitent.

· <u>Classe de pollution des eaux</u>: Classe de pollution des eaux 2 (Classification propre): polluant.

· Substances extrêmement préoccupantes (SVHC) selon REACH, article 57

Aucun des composants n'est compris.

· VOC EU 0,0 g/l

· 15.2 Évaluation de la sécurité

<u>chimique:</u> Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

#### **RUBRIQUE 16: Autres informations**

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

(suite page 15)



Page: 15/15

# Fiche de données de sécurité

selon 1907/2006/CE. Article 31

Date d'impression: 29.06.2022 Numéro de version 3 (remplace la version 2) Révision: 29.06.2022

Nom du produit: Akepox 2040 Composant A

(suite de la page 14)

· Phrases importantes H315 Provoque une irritation cutanée.

> H317 Peut provoquer une allergie cutanée. H319 Provoque une sévère irritation des yeux. H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à

long terme.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long

terme

· Service établissant la fiche

Laboratoire technique: · Contact: Elke Hake

Fon ++49 (0)911 64296-59 @mail E.Hake@akemi.de

· Date de la version précédente: 28.03.2022

· Numéro de la version précédente:

Acronymes et abréviations:

RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de

ICAO: International Civil Aviation Organisation

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society) DNEL: Derived No-Effect Level (REACH)

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (REACH)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

SVHC: Substances of Very High Concern vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

Skin Irrit. 2: Corrosion cutanée/irritation cutanée - Catégorie 2 Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire - Catégorie 2

Skin Sens. 1: Sensibilisation cutanée – Catégorie 1 Carc. 2: Cancérogénicité – Catégorie 2

Aquatic Chronic 2: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Catégorie 2

Aquatic Chronic 3: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique -

Catégorie 3